

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02428 Numéro SIREN : 899 081 806 Nom ou dénomination : A.S CORBEIL

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 20975

A.S CORBEIL

Au capital de 4 000 Euros

Siège social : 9 rue du Général Leclerc 91100 Corbeil Essonnes

SIREN 899 081 806 RCS de Evry

Procès-verbal

de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés

du 31 décembre 2022

L'an deux mille vingt trois

Le 30 juin

A 15 heures.

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : Numéro - 6 DEC. 2023 20975

Les associés de la société A.S CORBEIL, SARL au capital de 4 000 euros divisés en 100 parts, dont le siège social est à 9 rue du Général Leclerc 91100 Corbeil Essonnes, se sont réunis au siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre remise en main propre contre signature, par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sutharsan THEIVENDRAN, président de la société

Sont présents :

- Monsieur Sutharsan THEIVENDRAN, né le 02 mai 1982, propriétaire de 50 parts.
- Madame Akalya THAMBIRAVARNAN, née le 16 septembre 1987, propriétaire de 50 parts.

Soit au total 2 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

T.S

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice Clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat
- Quitus à la Présidence et prolongation de son Mandant

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

T.S

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance :

Désignation de l'entreprise "SARL A. S. CORBEIL"				Néant ☐			
				Exercice N clos le 31/12/2022			
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	571820	
	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218	1173	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	8
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	573001
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	369170
	CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stocks (marchandises) *					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
Autres charges externes * (dont crédit-bail : mobilier 11284 ; immobilier)					242	68182	
Impôts, taxes et versements assimilés : (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243	621	244	8103	
Rémunérations du personnel *					250	42464	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	10546	
Dotations aux amortissements *					254	20115	
Dotations aux provisions					256		
{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	724
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	57		
Total des charges d'exploitation (II)					264	546702	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	26299	
Produits financiers (III) 280			Charges financières (V) 294		290	2565	
			Produits exceptionnels (IV) 290		300		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		306	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	23733	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de 23 733 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

- dotation réserve légale : 400 euros
- report à nouveau : 23 333 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

T.S

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Sutharsan THEIVENDRAN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

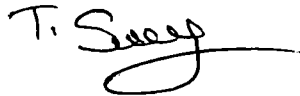
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président

A Corbeil Essonnes,

Fait le 30 juin 2023

Monsieur Sutharsan THEIVENDRAN

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Sutharsan', with a stylized flourish at the end.

A.S CORBEIL

Au capital de 4 000 Euros

Siège social : 9 rue du Général Leclerc 91100 Corbeil Essonnes

SIREN 899 081 806 RCS de Evry

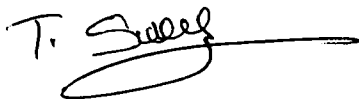
ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Je soussigné Monsieur Sutharsan THEIVENDRAN, né le 02 mai 1982, président de la société SA certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier

Pour valoir ce que de droit

Fait à Corbeil Essonnes,

Le 30 juin 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Sutharsan', followed by a long horizontal stroke.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A.S CORBEIL			
SIRET	8 9 9 0 8 1 8 0 6 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
9 rue du général Leclerc			
91100 CORBEIL-ESSONNES			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Commerce d'alimentation générale	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ LOOP			
amen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EMILEX 105 Boulevard de Sébastopol 75002 Paris			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu: CORBEIL-ESSONNES	
		Qualité et nom du signataire: M THIEVADRAM - Gérant	
		Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL A.S CORBEIL

31122022

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾				18014					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0%		à 15%		à 19%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

Désignation de l'entreprise SARL A.S CORBEIL										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise 9 rue du général Leclerc 91100 CORBEIL-ESSONNES																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>9</td><td>9</td><td>0</td><td>8</td><td>1</td><td>8</td><td>0</td><td>6</td></tr></table>												8	9	9	0	8	1	8	0	6
8	9	9	0	8	1	8	0	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>7</td></tr></table>												1	2	1	7					
1	2																			
1	7																			
										Exercice N clos le										
										<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2													
ACTIF										Brut										
										1										
										Amortissements-Provisions										
										2										
										Net										
										3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	50000	012		50000													
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	125208	030	31396	93812													
	Immobilisations financières * (1)		040	15000	042		15000													
	Total I (5)		044	190208	048	31396	158812													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060	17982	062	17982													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	165	070	165													
		Autres * (3)		072	548	074	548													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	75819	086	75819														
	Charges constatées d'avance *		092	1165	094	1165														
	Total II		096	95680	098	95680														
	Total général (I + II)		110	285889	112	31396	254492													
PASSIF										Exercice N										
										NET										
										1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	4000											
	Écarts de réévaluation							124												
	Réserve légale							126												
	Réserves réglementées *							130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)							131												
	Report à nouveau							134	-26949											
	Résultat de l'exercice							136	23733											
	Subventions d'investissement							137												
	Provisions réglementées							140												
	Total I							142	784											
Provisions pour risques et charges							Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	85958											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	34700											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	109024											
	Produits constatés d'avance							174												
	Total III							176	253708											
Total général (I + II + III)							180	254492												
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	15000	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	79220												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6342												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

Désignation de l'entreprise SARL A.S. CORBEIL

Néant ☐ *

Exercice N clos le

31/12/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	571820				
	{	Biens	dont export et livraisons	215	214				
		Services *	intracommunautaires	217	218	1173			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230	8			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	573001			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	369170			
	Variation de stocks (marchandises) *				236	27396			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 11284 - immobilier :)				242	68182			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *				243	621	244	8103	
	Rémunérations du personnel *				250	42464			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10546			
	Dotations aux amortissements *				254	20115			
	Dotations aux provisions				256				
	{	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	724	
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	57			
Total des charges d'exploitation (II)					264	546702			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	26299			
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)	294	2565		
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices (VII)					306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	23733			
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	23733	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	739	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986				342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		ZFU (44 octies A)	987				
ZRD (44 terdecies)		127		JEI (44 sexies A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		ZRR (44 quindécies)	138				
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344				
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346				350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	24472	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * 26949 dont imputés sur le résultat :						360	24472	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.S CORBEIL

31122022

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	50000		402		404		406	50000	
	Autres	410			412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426		
	Constructions	430	62370		432		434		436	62370	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1618		442		444		446	1618	
	Installations générales agencements divers	450	13947		452		454		456	13947	
	Matériel de transport	460			462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	40931		472	6342	474		476	47273	
Immobilisations financières		480	15000		482		484		486	15000	
TOTAL		490	183866		492	6342	494		496	190208	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495			497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500			502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512		514		516		
	Constructions	520	5400		522	9367	524		526	14767	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	89		532	323	534		536	413	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2495		542	2501	544		546	4996	
	Matériel de transport	550			552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	3296		562	7922	564		566	11219	
TOTAL		570	11281		572	20115	574		576	31396	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
Voir détail en annexe											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobilisations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL A.S CORBEIL						31122022		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres im. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			982	26949					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis						
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter						
Déficits imputés			983	24472					
Déficits reportables			984	2476					
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870	2476					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	10028		
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	56157		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	44672		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	0		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SARL A.S CORBEIL

Exercice N clos le : 31122022

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
Charges s/ ex. ant	739		
TOTAL 330	739	TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SARL A.S CORBEIL		Néant	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 2		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	572993
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	572993
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	8
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	379729
Variation négative des stocks		145	27396
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	17296
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	724
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	425145
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	147855
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	147855
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	572993	Effectifs au sens de la CVAE *
			023 3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 31/12/2022

SIREN 899081806

Dénomination de l'entreprise SARL A.S CORBEIL

Adresse (voie) 9 rue du général Leclerc

Code postal 91100

Ville CORBEIL-ESSONNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique THAMBIRAVARNAN Nom(s) Akalya
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 16091987 N° Département Commune Pays LK
Adresse : N° 31 Voie RUE CHARLES TILLON
Code Postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays FK

Titre (2) M Nom patronymique THEIVENDRAM Nom(s) Sutharsan
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 02051982 N° Département Commune chavakachcheri Pays LK
Adresse : N° 31 Voie rue Charles Tillon
Code Postal 93300 Commune Aubervilliers Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.